


Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de l'Ecole à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue de l'Ecole
Début :	Vendredi 3 juin 2022 à 08h00
Fin :	Vendredi 3 juin 2022 à 20h00
Motif :	Rue de l'Ecole
Règlement :	GRE-125-2022

Grevenmacher, le 24 mai 2022

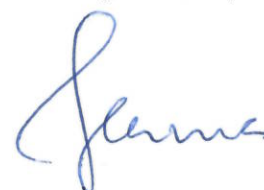
La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre f.f.,



Monique Hermes